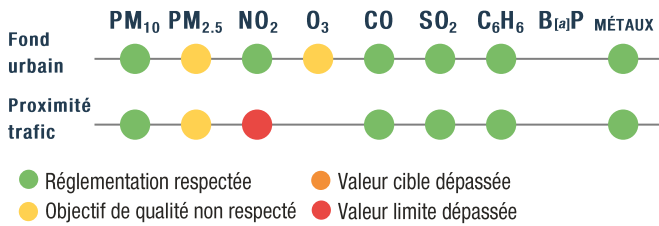


# Évaluation de la qualité de l'air en 2023 sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole

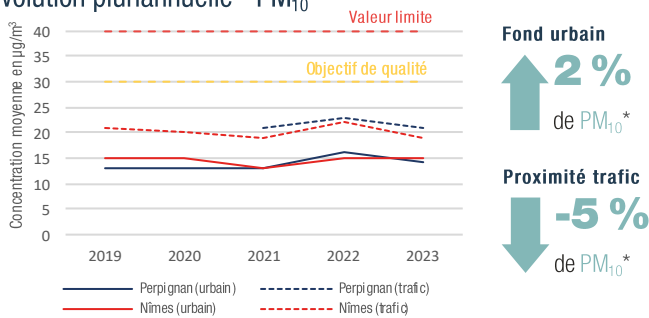
SYNTHÈSE ANNUELLE  
ETU 2024-008

## L'air que l'on respire

### Situation réglementaire



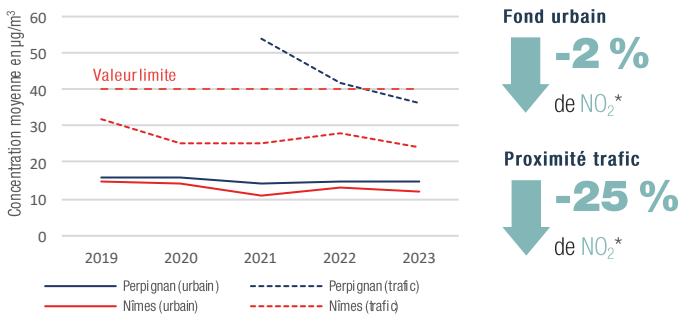
### Évolution pluriannuelle - PM<sub>10</sub>



Fond urbain **+2%** de PM<sub>10</sub>\*

Proximité trafic **-5%** de PM<sub>10</sub>\*

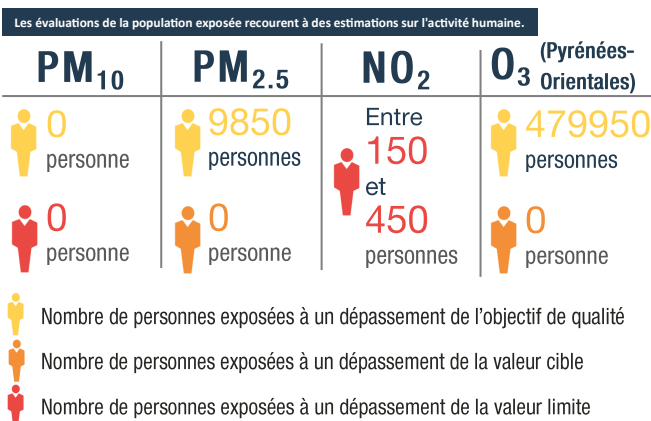
### Évolution pluriannuelle - NO<sub>2</sub>



Fond urbain **-2%** de NO<sub>2</sub>\*

Proximité trafic **-25%** de NO<sub>2</sub>\*

### Exposition chronique de la population\*\*



\*Évolution des concentrations en 2023 par rapport à la moyenne des quatre dernières années.  
\*\*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. Pour le NO<sub>2</sub>, données estimées entre 35 et 40 µg/m<sup>3</sup>.

### Qualité de l'air sur le territoire

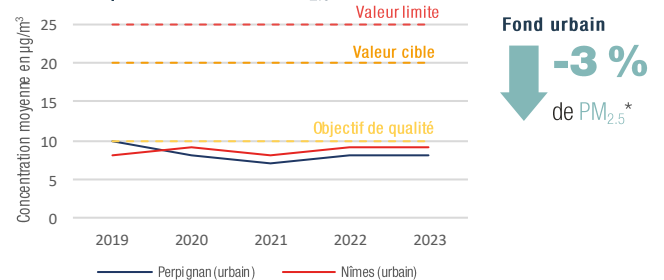
En 2023, la qualité de l'air évaluée sur Perpignan Méditerranée Métropole s'inscrit dans la continuité de la situation 2022.

Les niveaux de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont stables en situation de fond mais baissent nettement à proximité du trafic routier. Certains secteurs restent toutefois exposés à des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé. L'évolution des mesures de particules ne met pas en évidence de tendance marquée en 2023, les seuils réglementaires définis pour les particules en suspension (PM<sub>10</sub>) sont respectés mais près de 4 % de la population est exposée à des concentrations supérieures à l'objectif de qualité pour les particules fines (PM<sub>2.5</sub>).

Concernant l'ozone (O<sub>3</sub>), polluant non directement émis par l'homme, l'été 2023 a été moins chaud donc moins favorable à sa formation qu'en 2022. Tous les habitants sont néanmoins concernés par un dépassement de l'objectif de qualité.

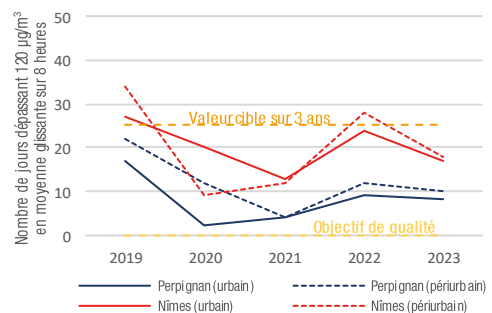
Six épisodes de pollution ont touché les Pyrénées-Orientales en 2023, tous liés à l'arrivée de masses d'air chargées de sables désertiques venant s'ajouter aux émissions locales de particules.

### Évolution pluriannuelle - PM<sub>2.5</sub>



Fond urbain **-3%** de PM<sub>2.5</sub>\*

### Évolution pluriannuelle - O<sub>3</sub>



### Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	4	1	14	6	6
PM <sub>10</sub>	2	1	14	6	6
O <sub>3</sub>	2	0	0	0	0

### Indices de qualité de l'air (distribution annuelle)



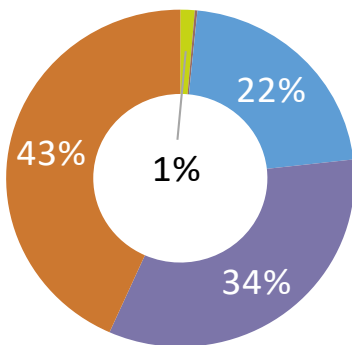
# Les sources de pollution



## PM<sub>10</sub>

PARTICULES EN SUSPENSION  
INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES

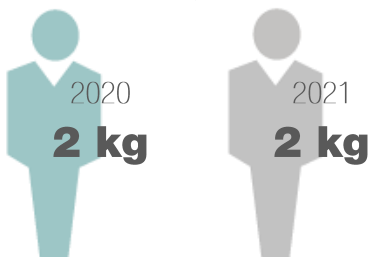
### Part des émissions



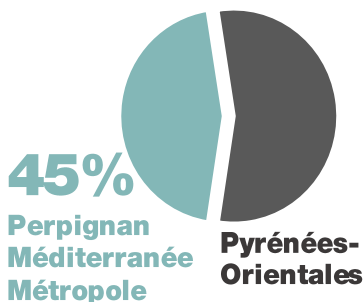
### Évolution 2020 -> 2021



### Émissions / Habitant



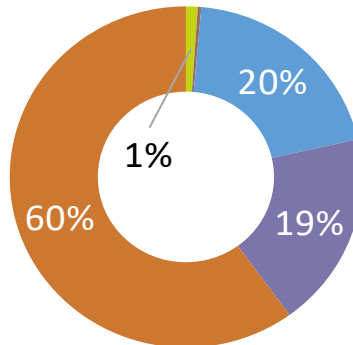
### Part du territoire



## PM<sub>2.5</sub>

PARTICULES FINES  
INFÉRIEURES À 2,5 MICROMÈTRES

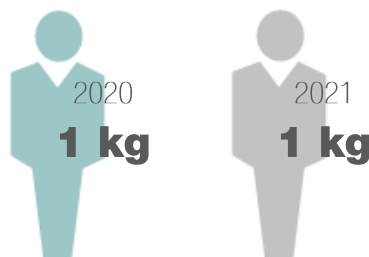
### Part des émissions



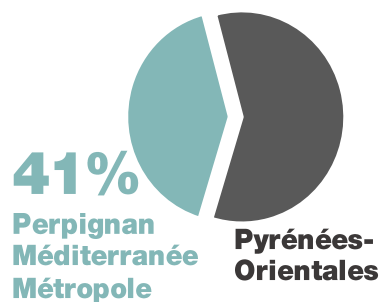
### Évolution 2020 -> 2021



### Émissions / Habitant



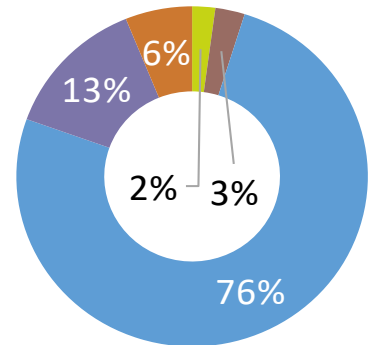
### Part du territoire



## NO<sub>x</sub>

OXYDES D'AZOTE

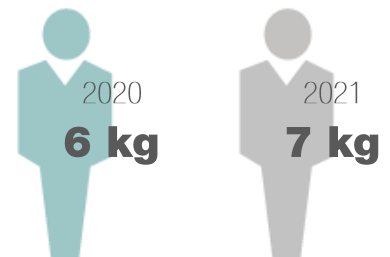
### Part des émissions



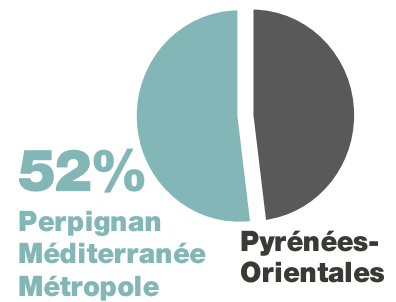
### Évolution 2020 -> 2021



### Émissions / Habitant



### Part du territoire

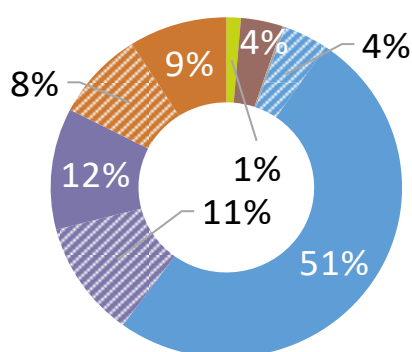


En 2020, la crise sanitaire et les restrictions mises en place pour y faire face ont entraîné une baisse inédite des émissions polluantes. Les données de l'inventaire des émissions 2021 présentées ici montrent des hausses importantes qui sont liées à la reprise des activités humaines.

# GES

GAZ À EFFET  
DE SERRE TOTAUX

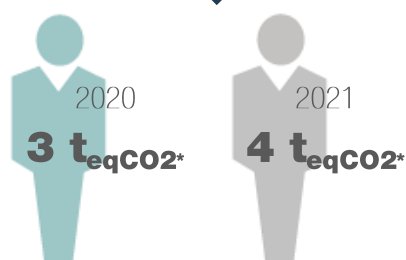
## Part des émissions



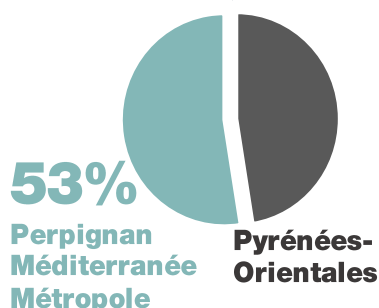
## Évolution 2020 -> 2021



## Émissions / Habitant



## Part du territoire



## Principaux leviers d'actions

### Les transports



**76%** des NO<sub>x</sub> et **55%** des GES du territoire sont émis par les

transports. Les émissions de NO<sub>x</sub> et de GES totaux par ce secteur sont en hausse en 2021 suite à la reprise des activités après la période de crise sanitaire (trafic routier en hausse de plus de 17 % sur le territoire). Les émissions de GES viennent s'inscrire dans la tendance observée depuis plus de 10 ans, l'année 2020 présentant un décrochage exceptionnel qui ne se confirme pas cette année.

### Le résidentiel



**60%** des PM<sub>2.5</sub> et **43%** des PM<sub>10</sub> du territoire sont émis par

le résidentiel. Ce secteur est le premier émetteur de particules sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole. Le chauffage, notamment l'usage d'anciens appareils au bois peu efficaces, est à l'origine d'une part importante des particules émises. L'isolation des logements, le renouvellement des dispositifs de chauffage et un accompagnement aux bonnes pratiques permettraient de limiter la consommation énergétique et donc de réduire les émissions polluantes.

### L'industrie



**34%** des PM<sub>10</sub> et **23%** des GES du territoire sont émis par

l'industrie. Le secteur industriel est le deuxième émetteur de particules en suspension, de dioxyde d'azote et de GES sur le territoire. Les particules sont principalement issues des carrières, sablières et du retraitement des déchets. Des actions menées avec les industriels pourraient conduire à une réduction des émissions de ces secteurs d'activités.

## Pour bien comprendre

Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en kilogrammes ou tonnes par an.



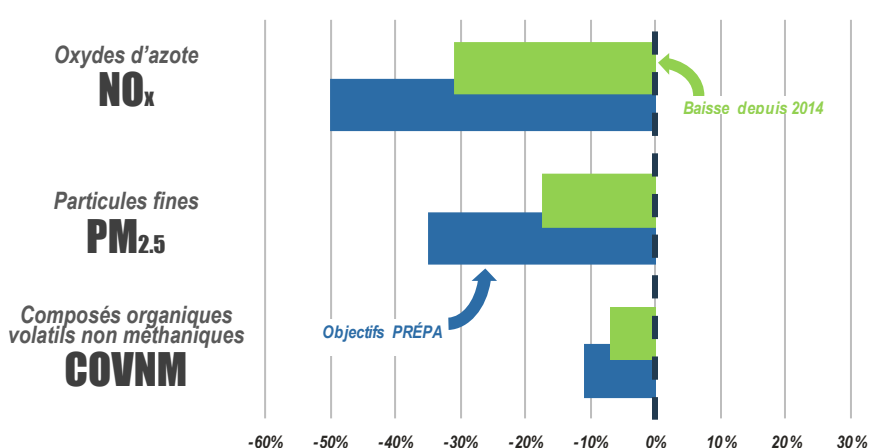
Les concentrations de polluants caractérisent la qualité de l'air que l'on respire : une fois dans l'atmosphère les polluants peuvent se disperser avec le vent, se transformer, interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par mètre cube (µg/m<sup>3</sup>).

De quoi se compose un polluant ?  
Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement ?

Consultez les réponses sur notre site internet :  
[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

# Émissions de polluants atmosphériques et objectifs PRÉPA

## Évolution des émissions de polluants atmosphériques en 2021 par rapport à 2014



### PRÉPA ?

Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), adopté en 2017 et révisé en 2022, fixe des objectifs de réduction des émissions des principaux polluants à l'horizon 2030. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire.

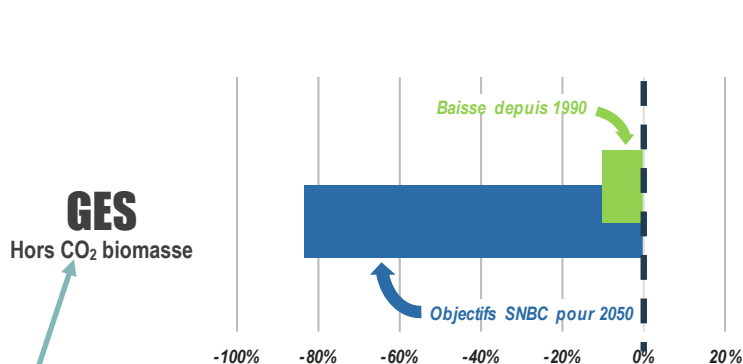
Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 2014 prise en référence.

## Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2021 ?

Oxydes d'azote NO <sub>x</sub>	OUI	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont <b>inférieures de 11 %</b> à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.
Particules fines PM <sub>2.5</sub>	OUI	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont <b>inférieures de 11 %</b> à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.  Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont <b>inférieures de 17 %</b> à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. L'agriculture et les installations de traitement de déchets (compostage, eaux usées...) sont les principales sources d'ammoniac. L'estimation de l'évolution de ces émissions et la transposition des objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes à l'échelle locale peuvent être entachées d'incertitudes en raison de l'absence de données d'activité détaillées pour le territoire.
Ammoniac NH <sub>3</sub>	OUI	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont <b>inférieures de 17 %</b> à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. Les émissions de dioxyde de soufre sont liées à plusieurs sources, notamment industrielles. Les variations dans les quantités émises déclarées peuvent fortement impacter la tendance constatée. Les quantités de SO <sub>2</sub> émises ne présentent pas d'enjeux particuliers sur ce territoire.
Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>	OUI	

# Émissions de Gaz à effet de serre et objectifs SNBC

## Évolution des émissions de gaz à effet de serre en 2021 par rapport à 1990



### SNBC ?

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), révisée en 2020, définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire. Toutes les évaluations sont réalisées conformément aux modalités SNBC (Scope 1, hors GES biomasse). Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 1990 prise en référence.

### GES hors CO<sub>2</sub> biomasse ? GES totaux ?

Les émissions de gaz à effet de serre dit « hors CO<sub>2</sub> biomasse » sont constituées de l'ensemble des émissions de GES (GES totaux) desquelles l'on déduit les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la décomposition ou de la combustion de matières organiques. Le CO<sub>2</sub> émis lors de la combustion de granules de bois, d'éthanol ou de biogaz par exemple n'est donc pas pris en compte pour le calcul des GES hors CO<sub>2</sub> biomasse. Ces combustibles, entre autres, sont considérés « carboneutres ».

## Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2021 ?

GES Hors CO <sub>2</sub> biomasse	NON	Les émissions de gaz à effet de serre évaluées en 2021 pour le territoire sont <b>supérieures de 21 %</b> à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par la SNBC.
-----------------------------------	-----	---

## Zoom sur le transport routier

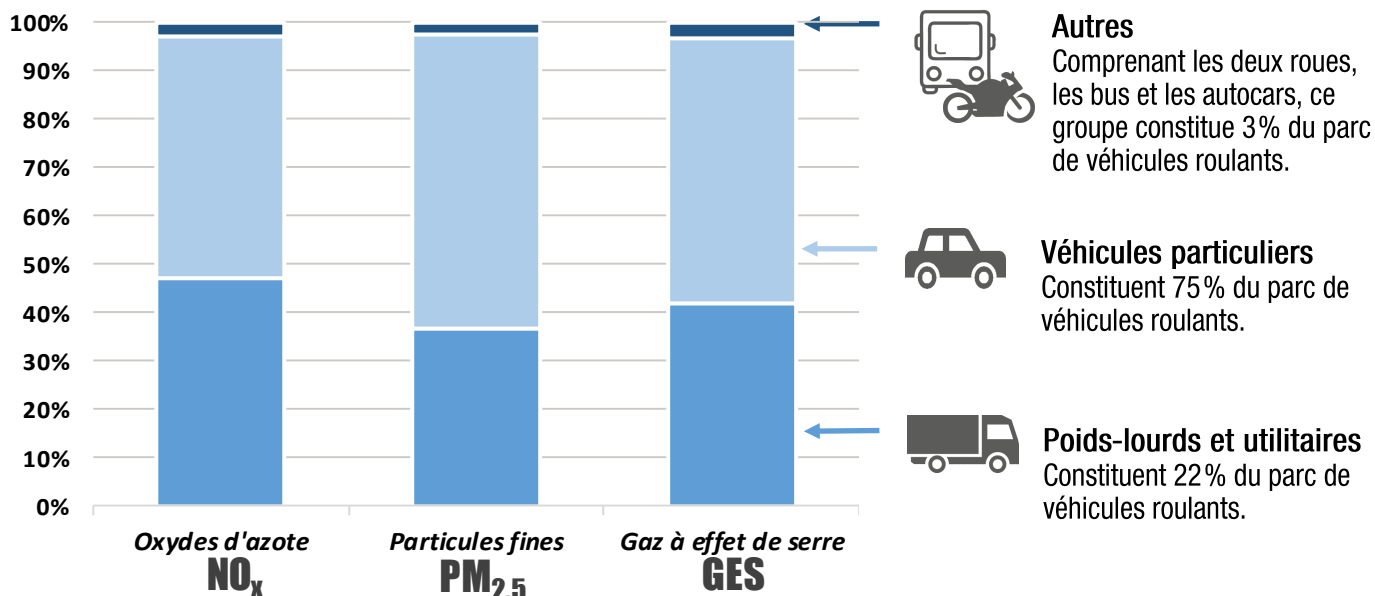
Évolution des kilomètres parcourus sur le territoire

Évolution 2020 -> 2021



17,3 %

Contribution des différents types de véhicules aux émissions de polluants et de gaz à effet de serre



## Zoom sur la consommation énergétique

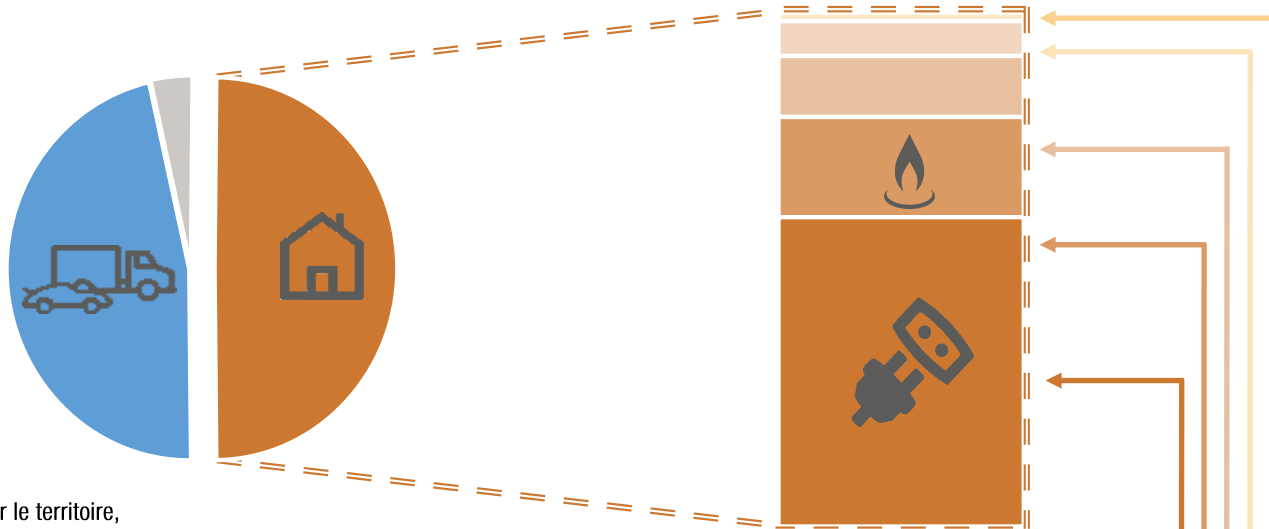
Évolution de la consommation énergétique du territoire

Évolution 2020 -> 2021



10,4 %

Quels sont les secteurs les plus énergivores du territoire ?



En 2021 sur le territoire,

50 % de l'énergie a été consommée par les secteurs du résidentiel et du tertiaire,

46 % par le transport,

4 % par l'industrie, le traitement des déchets ou l'agriculture.

Le mix énergétique consommé par les secteurs résidentiel et tertiaire en 2021 se décompose comme suit :

60 % d'électricité ;

19 % de gaz naturel ;

12 % de bois et déchets assimilés ;

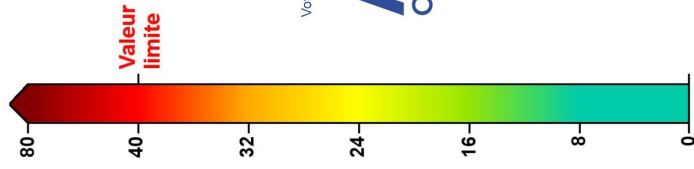
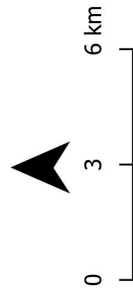
7 % de pétrole ou de gaz de pétrole liquéfié ;

2 % de chaleur urbaine via les réseaux de chaleur.

# L'exposition chronique au dioxyde d'azote\*

Situation du NO<sub>2</sub> pour la protection de la santé  
(en µg/m<sup>3</sup> - Moyenne annuelle)

2023



Votre observatoire régional de l'air  
votre parten'air  
**Atmo**  
OCCITANIE

Point modélisé max : 68 µg/m<sup>3</sup>  
Point mesuré max : 36 µg/m<sup>3</sup>

## Les principales zones impactées

Dans l'agglomération de Perpignan, la pollution au dioxyde d'azote est principalement liée au transport routier (73 % des émissions de NO<sub>x</sub>). Les zones les plus touchées se situent donc majoritairement dans le voisinage d'axes importants (autoroutes, rocade) et le long de certaines voies moins empruntées, mais dont la configuration étroite gêne la dispersion de la pollution (effet « canyon »), notamment au centre-ville de Perpignan (boulevard des Pyrénées).

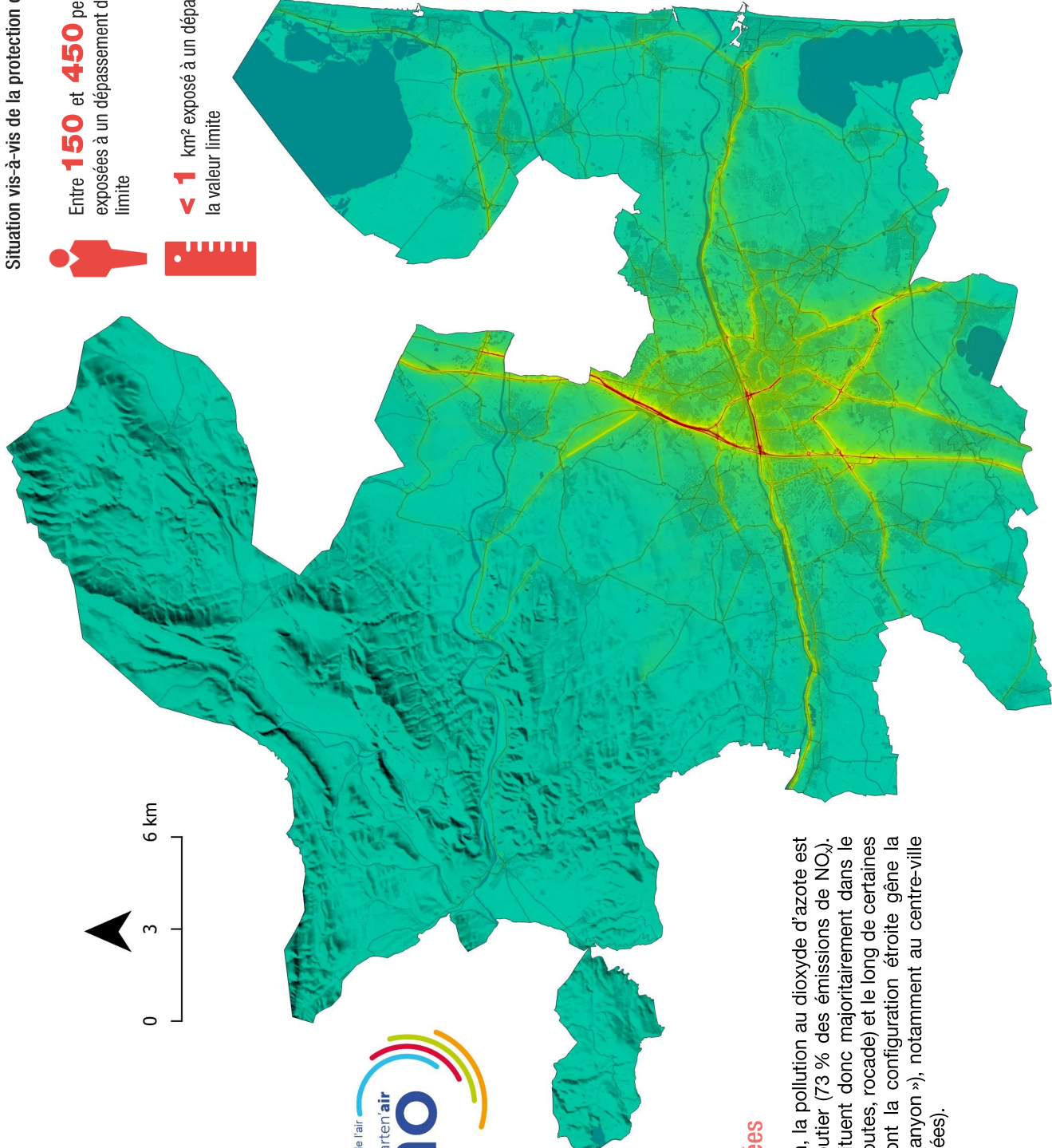
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Entre **150** et **450** personnes exposées à un dépassement de la valeur limite



< **1** km<sup>2</sup> exposé à un dépassement de la valeur limite

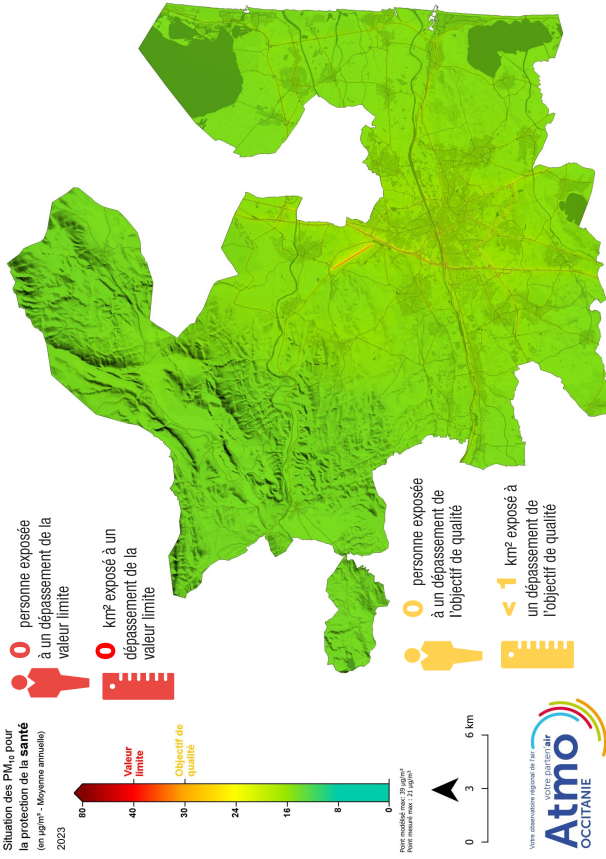


\* Données qui intègrent les incertitudes du modèle et qui recourent à des estimations sur l'activité humaine.

# L'exposition chronique aux particules\*

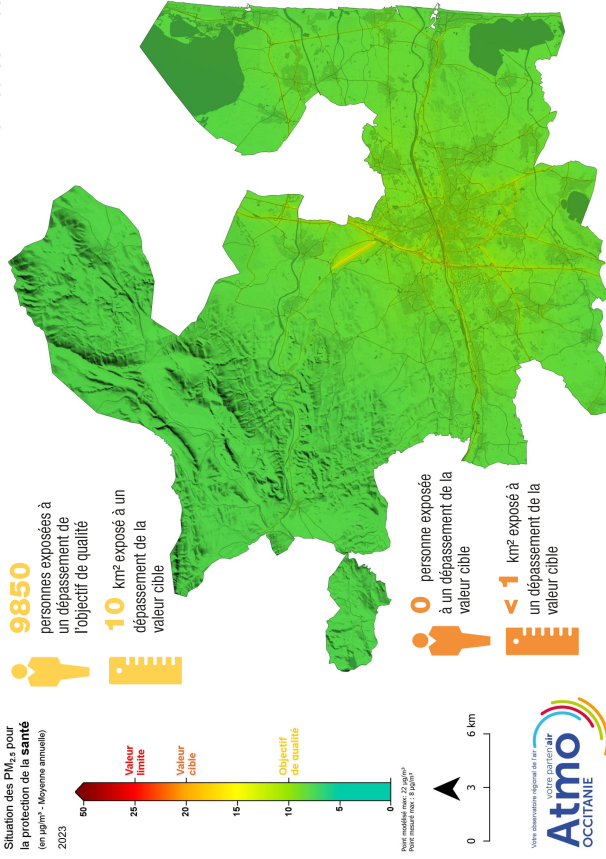
Situation vis-à-vis de la protection de la santé

Situation des  $PM_{10}$  pour la protection de la santé (en  $\mu g/m^3$  - Moyenne annuelle) 2023



Situation vis-à-vis de la protection de la santé

Situation des  $PM_{2.5}$  pour la protection de la santé (en  $\mu g/m^3$  - Moyenne annuelle) 2023



\* Données qui intègrent les incertitudes du modèle et qui recourent à des estimations sur l'activité humaine.

# L'exposition chronique à l'ozone\* (Pyrénées-Orientales)

Situation vis-à-vis de la protection de la santé (valeur cible, moyenne sur 3 ans) 2023

Votre observatoire régional de l'air  
Atmo OCCITANIE  
votre partenaire

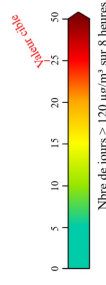
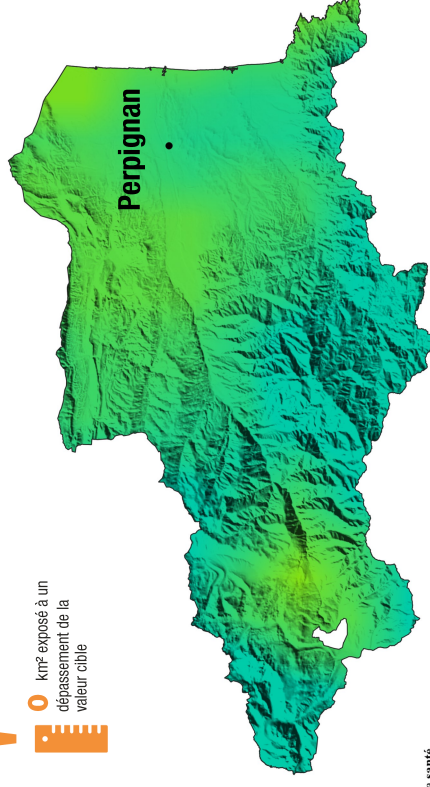
66 - PYRENEES-ORIENTALES

479950 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité

4138 km<sup>2</sup> exposés à un dépassement de l'objectif de qualité

0 personne exposée à un dépassement de la valeur cible

0 km<sup>2</sup> exposé à un dépassement de la valeur cible



## Les principales zones impactées

### Particules

Sur le territoire de Perpignan Méditerranée, les zones les plus touchées par la pollution aux particules sont essentiellement les environnements proches d'axes routiers importants. Les seuils réglementaires définis pour les particules en suspension sont respectés mais près de 4 % de la population de l'agglomération est impactée par un dépassement de l'objectif de qualité fixé pour les particules fines ( $PM_{2.5}$ ).

### Ozone

Dans les Pyrénées-Orientales, les territoires les plus exposés à l'ozone se situent en altitude sur le massif pyrénéen. Bien que l'été 2023 ait été moins chaud que l'année précédente, ce qui limite la formation d'ozone, toute la population du département est touchée par un dépassement de l'objectif de qualité. Le dépassement de cette valeur réglementaire s'observe cette année sur l'ensemble du territoire régional.

Sur Perpignan Méditerranée Métropole, comme sur le reste des Pyrénées-Orientales, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur cible.



## Pour aller plus loin, en 2023

- **Évaluation des concentrations de métaux, de dioxines et de furanes dans l'environnement de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Calce.** En 2023, les concentrations évaluées sont inférieures aux valeurs de référence et restent stables par rapport à 2022. Atmo Occitanie assure depuis 2005 des mesures permanentes autour de ce site en partenariat avec Cydel, exploitant du site.  
⇒ [Incinérateur de Calce : Évaluation de la qualité de l'air, 2023](#)
- **Accompagnement de Perpignan Méditerranée Métropole** autour des enjeux liés à la qualité de l'air : réalisation de cartographies haute-définition permettant de mieux appréhender la dispersion des principaux polluants sur le territoire ; suivi des différents plans et programmes dans lesquels est engagée l'agglomération avec la fourniture d'indicateurs spécifiques ; mise à jour des données d'émission et publication de bilan présentant l'évolution pour les différents secteurs à enjeux.  
⇒ [État des lieux des émissions polluantes et analyse des secteurs à enjeux, 2020](#)
- **Maintien du dispositif de surveillance de la qualité de l'air déployé sur Perpignan Méditerranée Métropole** comprenant : une station en cœur de ville à Perpignan mesurant les concentrations moyennes de polluants auxquelles sont exposés les habitants, une station urbaine à proximité d'un axe routier important qui permet d'observer les concentrations les plus élevées et une station péri-urbaine. En plus de ces stations, des mesures pérennes du dioxyde d'azote sont réalisées sur 12 sites de l'agglomération. L'ensemble des données collectées permet de renforcer la qualité des cartographies de concentration produites.
- **Surveillance des retombées de poussières** autour de 16 exploitations industrielles, principalement des carrières et gravières.  
⇒ [Carrière de Baixas : Suivi des retombées de poussières, 2023](#)  
⇒ [Carrière de Montpins : Suivi des retombées de poussières, 2023](#)  
⇒ [Carrières de Nareda et Nau Bouques : Suivi des retombées de poussières, 2023](#)  
⇒ [Carrière de Vingrau : Suivi des retombées de poussières, 2023](#)  
⇒ Carrière d'Espira-de-l'Agly : Suivi des retombées de poussières, 2023 (à paraître)  
⇒ Sablière de Bompas : Suivi des retombées de poussières, 2023 (à paraître)  
⇒ Dépôt de sables et de graviers de Perpignan : Suivi des retombées de poussières, 2023 (à paraître)  
⇒ Usine d'Espira-de-l'Agly : Suivi des retombées de poussières, 2023 (à paraître)  
⇒ Exploitation d'Espira SVLR : Suivi des retombées de poussières, 2023 (à paraître)

## Perspectives 2024

- ⇒ Assurer un appui à Perpignan Méditerranée Métropole pour une étude de préfiguration de zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m).
- ⇒ Maintenir le dispositif de surveillance mis en place dans l'environnement de l'UTVE de Calce en partenariat avec Cydel, exploitant du site.
- ⇒ Conserver les suivis de retombées de poussières autour des exploitations partenaires.

Toutes les infos sur la qualité de l'air dans l'agglomération sont à retrouver sur notre site :

<https://atmo-occitanie.org/datavis/66/200027183>



# Valeurs réglementaires et recommandations OMS

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 micromètres	●	Année civile	50 µg/m <sup>3</sup>	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
		Année civile	15 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Particules en suspension de diamètre < 2,5 micromètres	●	Année civile	25 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
		Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	10 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
		Année civile	5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Dioxyde d'azote	●	Année civile	200 µg/m <sup>3</sup>	18 heures de dépassement autorisées par année civile
		Année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m <sup>3</sup> (Nox)	Moyenne
		Année civile	10 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Ozone	●	8h	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(1)</sup> à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans
		8h	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(1)</sup>
		8h	100 µg/m <sup>3</sup>	Valeur maximale journalière
	●	8h	60 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(4)</sup>
		Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m <sup>3</sup> /h	Valeur par heure en AO40 <sup>(3)</sup> en moyenne calculée sur 5 ans
		Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m <sup>3</sup> /h	Valeur par heure en AO40 <sup>(3)</sup>
Dioxyde de soufre	●	Année civile	350 µg/m <sup>3</sup>	24 heures de dépassement autorisés
		Année civile	125 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours
	●	Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
		Du 01/10 au 31/03	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
●	Année civile	50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne	
	Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne	
Monoxyde de carbone	●	8h	10 mg/m <sup>3</sup>	Maximum journalier de la moyenne glissante
Benzo[a]pyrène	●	Année civile	1 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Benzène	●	Année civile	5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	2 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Plomb	●	Année civile	0,5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	0,25 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Arsenic	●	Année civile	6 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Cadmium	●	Année civile	5 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Nickel	●	Année civile	20 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne

µg/m<sup>3</sup> = microgramme par mètre cube, ng/m<sup>3</sup> = nanogramme par mètre cube, mg/m<sup>3</sup> = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m<sup>3</sup> par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m<sup>3</sup> (soit 40 ppb) et 80 µg/m<sup>3</sup> en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée. (4) Moyenne de la concentration maximale journalière d'ozone en moyenne sur 8 heures pendant les six mois consécutifs où la concentration d'ozone en moyenne glissante sur six mois est la plus élevée.

## ● Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## ● Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## ● Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

## ● Valeur guide OMS

Correspond à une recommandation de l'Organisation Mondiale de la santé

# Seuil de déclenchement des épisodes de pollution

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 micromètres	🔔	24h	80 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
		24h	50 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
	⚠️	24h	50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
		24h	45 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
Particules en suspension de diamètre < 2,5 micromètres	●	24h	15 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
	🔔 ⚠️	Pas d'équivalent dans la réglementation française		
Dioxyde d'azote	🔔	3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		Horaire	200 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
	⚠️	Horaire	200 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		●	24h	25 µg/m <sup>3</sup>
Ozone	🔔	Horaire	180 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		3h consécutives	300 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
	⚠️	Horaire	360 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		Horaire	180 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		Horaire	180 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire

µg/m<sup>3</sup> = microgramme par mètre cube

Les procédures en cas de dépassement des seuils sont déclenchées selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements des seuils d'information et d'alerte.



## Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.



## Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et à partir duquel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.



## Valeur guide OMS

Recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé

# Lexique

## B[a]P

Benzo(a)pyrène

## CO

Monoxyde de carbone

## C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>

Benzène

## GES

Gaz à effet de serre

## Fond urbain

Environnement non exposé à des sources directes de pollution

## Proximité trafic

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation importante

## Métaux

Arsenic, cadmium, nickel, plomb

## NO<sub>x</sub>

Oxydes d'azote

## NO<sub>2</sub>

Dioxyde d'azote

## O<sub>3</sub>

Ozone

## PM<sub>10</sub>

Particules en suspension inférieures à 10 micromètres

## PM<sub>2.5</sub>

Particules fines inférieures à 2,5 micromètres

## SO<sub>2</sub>

Dioxyde de soufre



## ATMO OCCITANIE, VOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

### Quelles sont nos valeurs ?

**Indépendance** : notre gouvernance réparti de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.

**Transparence** : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet.

**Compétence, efficacité, expertise** : L'Observatoire est agréé par les services de l'État : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

### Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaître les actualités d'Atmo Occitanie.

### Conditions de diffusion

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux. . .) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

### Les missions d'Atmo Occitanie



#### Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région

Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.



#### Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.



#### Informier au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.



#### Accompagner les décideurs, acteurs locaux

Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

### Nous contacter

contact@atmo-occitanie.org

09.69.36.89.53

(numéro CRISTAL - appel non surtaxé)

Agence de Montpellier (siège social)

10 rue Louis Lépine - Parc de la méditerranée

34470 PÉROLS

Agence de Toulouse

10 bis chemin des Capelles

31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org



@Atmo\_oc



@AtmoOc



Atmo Occitanie